

## La tension entre société et communauté chez John Rawls à l'épreuve de la critique communautarienne de l'universalisme libéral

Félix MEGRET, doctorant en philosophie politique, Laboratoire Sophiapol (EA 3932), Université Paris Nanterre

<https://sophiapol.parisnanterre.fr/les-membres/doctorants/felix-megret-944048.kjsp?RH=I259I57463635>

Résumé :

La théorie de la justice comme équité développée par John Rawls accorde une place importante à la description d'une « société bien ordonnée », dont les conditions sociales permettent d'assurer de la manière la plus stable possible le caractère juste de ses institutions de base et, par extension, du système de coopération qui en découle. Or, cette présentation repose sur une distinction conceptuelle entre, d'une part, notre participation en tant que citoyens à une « société politique » ayant vocation à être régie par une conception publique de la justice partagée par tous et, d'autre part, l'appartenance effective des individus à un ensemble de « communautés sociales » affirmant chacune une doctrine compréhensive particulière.

Si Rawls insiste à de nombreuses reprises sur le fait selon lequel, dans le cadre de sa théorie, une société bien ordonnée ne peut par définition pas être une communauté, cette communication cherchera à interroger la pertinence de cette opposition au moyen des outils développés par la critique dite « communautarienne » du libéralisme politique (Sandel, Walzer, Taylor). Il s'agira de penser à partir de leur analyse de la « répartition du travail » entre les deux facultés morales décrites par Rawls (« sens de la justice » et « conception du bien ») ce que l'idéalisation rawlsienne du lien politique fait à la notion d'appartenance sociale dans le contexte de sociétés multiculturelles au sein desquelles la citoyenneté démocratique tend à ne constituer pour les sujets qu'un lien parmi d'autres.